

à M^{me} Dolbecq ree Neyret
propre^{re} mouté de Barthélémy
à Lyon

Lyon ce 18 juillet 1856.¹³¹
Monsieur

Tai chouineer de vos très meilleures
lettres pour m'avoire concernant
votre différend avec vos voisins en
mitoyenneté les frères des écoles, mouté
de Barthélémy. Veuillez joindre cette
épreuve aux gars de l'école (queris conseillers et
architectes) je désire vivement que mon
travail vous soit utile.



Société des amis des arts

Charnier

place St-Louis à Lyon

Quand qu'après une averse on voit
apparaître l'arc-en-ciel, ses vivans cœureaux
inspirent un sentiment consolateur de je ne
sais quelle joyeuse résurrection.

Il n'en seroit pas de même lorsque
dame malheur qui viennent de foudre sur nous?
Des propriétaires voisins qui aébier de se
consoler réciproquement des vexations occasionnées

par le submersion de leurs champs et
l'excavation de leurs meadows, au milieu
de tout ce désastre le génie de la charrue
va jusqu'à conseiller des pêcheurs sur l'écailler
d'absorption déclenchée par la terre !

Voici le fait.

Le sieur Dolbecq possède une maison
sise à Lyon monté 8^e, Barthélémy
Parmi ses dépendances il existe un terrain
separé par une terrasse contiguë à la
propriété des Frères de la doctrine chrétienne.
Précédemment le sieur Dolbecq a jugé
convenable de rétrécir son jardin de moitié
en réduisant sa largeur de huit mètres
à quatre mètres. Il a construit en mur
de terrasse pour soutenir son terrain, cette
construction est achevée depuis quinze mois.
Pendant ce temps l'émeute ouverte n'a pas
encore été signifiée, d'ailleurs
elle était inutile parce qu'avant les pluies
d'hiver dont nous venons de faire
mention tout allait au mieux.

Les terrains débordé par ces pluies
extraordinaires ont fait surplomber la
terrasse des Frères, leur terrain est sillonné

De profondez légarder ; cet état de choses a nécessité l'empêche. On a placé des briques sur le terrain, ces briques sont cernées avec du plâtre, des bandes de papier d'une longueur égale à celle de l'espèce qui sépare les briques sont fixées à chacune de leur extrémité sur la brique par un sceau à la cire d'Espagne. Ces précautions sont prises pour s'assurer si les légardes du terrain s'éloignent ce qui occasionnerait la répétition des bandes de papier. Il n'en n'est rien, la légardes se seraient éloignées que l'on n'aurait pas attribué la cause aggravante que la cause déterminante, la place extraordinaire.

Mais, ce à quoi l'on s'est trop hâté, c'est de préciser la cause de ce mouvement qui serait attribué à l'enlèvement du terrain d'une partie du jardin Dolbecq comme si cette opération eût dénudé les fondations de la terrasse des Frères. Loin de là, Dolbecq ne s'est pas borné à laisser intacte une superficie de terrain égale à celle de l'investissement qui est de 8½ pieds (ancienne mesure) il a fait plus il a laissé 12 pieds de terrain

Cest pluie que reste de droit de sa voisine.
N'oublions pas que Dolbecq e^t immédiatement fait éléver un mur de soutènement avec contre-forts et surtout qu'il a soigneusement fait durer son terrain dans la partie juxtaposée au mur de soutènement.

Malgré ces minutieuses précautions l'on ose accuser le sieur Dolbecq d'être par son imprudence, l'auteur de la poussée de terrain qui a occasionné le dévastation de terrasse des Frères, comme si l'on ignorait les nombreuses éboulements de terrain et murs de terrasses qui étaient réputés inévitableables jusqu'à notre malheureuse et trop mémoreable époque. Notre rocher de Pierre-sige et des versants de montagnes ont été à la puissance des eaux pleuviales. C'est donc une flèche qu'il faut attribuer le dégât dont il s'agit, dégât bien minime comparativement à ces bois, ces vignes, voire même d'articles moins portés intacts sur le champ voisin par la même flèche qui

aurait infailliblement fait offrir le terrain de Gréen et persisté à garder une mur de terre de lors même que Dolbecq n'aurait pas élevé une partie de son terrain; l'examen des lieux va en fournir une preuve irrécusable.

Après ces considérations générales, examinons les faits particuliers en rapport à l'inculpation basée sur l'élevement du terrain Dolbecq :

1° La partie légardée du terrain de Gréen est précisément celle où la rigole d'eau pluviale est dépourvue de pavé.

2° Dès qu'on arrive à la partie du même terrain où la rigole est pavée il n'y a plus de légardes.

3° On a encore observé que sous la partie des places profondément légardée il existe un canal souterrain écoulé presque entièrement sous la légarde de la place courtoise.

Quatrième objection : C'est qu'environ l'époque des dernières inondations la terrasse n'avait nullement fléchie. Ces faits réunis prouvent évidemment que sous les places



qui ont détroussé le terrain tout seraient
encore en parfait état de conservation.
Nous avons bien l'espérance que l'architecte
conseiller des frères cépera d'accuser le sieur
Dolbecq d'être l'auteur d'un dégâts qui
sont indépendants de ses volontés comme
de son fait, mais occasionnés par un
des pernements fortuits qui sera considéré
comme le fléau de 1856. Chercher ailleurs
la cause de ces sinistres seraît une erreur
indigne d'un homme de bon sens.

D'après l'éposé ci-dessus nous
souhaitons donc bien convaincre que le
conseiller architecte des frères, obéissant à
son égo pour servir à la vérité sur les
quelles nous appuyons nos conclusions
tendant à ce que chacun supporte les
pertes qu'il éprouve par le fléau.

Le fait suivant trouve sa place :
Défunt Brugy possédait la terreuse
contiguë au jardin Dolbecq alors

jardin et maison Chambonnet lequel est
encore existant. Ce dernier refuse de vendre
au Seigneur Reyre son jardin et sa maison
appartenant actuellement au Seigneur Dolbeau.

Voici à ce sujet ce qu'il advint suivant
la chronique du voisinage :

Reyre a creusé un petit puits près de
la maison Chambonnet, la cause qui
l'incita à faire piocher à peu près tout
ce qu'il y avait de pierres dans
la base de cette maison qui fut alors
comme démontée et démolie.
De son voisin Reyre il fut demandé
de faire descendre en appartenant à la
maison Chambonnet le petit puits
jusqu'à la base de la maison, tout fut refusé
à l'exception d'un morceau imprévu par la cause
du petit puits.

Le Seigneur Dolbeau informé de ce fait, prit
la fronde de bois pour empêcher à ce
grave accident en relevant à son frère le
pierreuse piocher pour faire le petit puits
à la demande de son voisin lui fut refusé il se
réfugia.



des pluies torrentielles qui ont occasionné
comme nous l'avons dit tout de malheurs
faisant flétrir la moitié de l'île que nous
avons mentionnés, par suite les frères font
évacuer; nulle opposition de la part du sieur
Dolbecq, il n'a pas seulement résisté à titre
de réciprocité à la demande d'abréviation des
peines forcées peine perdue, il se résigne
encore, mais sous la condition de toute justice
que chercher exercer à supporter en particulier
la revanche des trop sévères reverses
de 1856.